

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	23
Votants par procuration	5
Absents	12
Total des votes	28

3. Domaine et patrimoine

3.1 Acquisitions

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du vingt janvier deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX, le Maire.

Étaient présents : M. LEROUX, M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT S, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, M. LEFRANCOIS, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, Mme MONLON, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance : M. CANTELOUP

Absent(s) excusé(s) : Mme CABOT B, Mme GAUTIER, Mme LOPES DUARTE, Mme RETUREAU, Mme VANNIER,

Absent(s) : Mme GENAR, Mme HAKI, Mme KOUZIAEFF, M. LETELIER, M. MARE, M. VOLLAIS, Mme WACRENIER

Procurations : Mme CABOT B à M. VOSNIER, Mme GAUTIER à M. DARMOIS, Mme LOPES DUARTE à Mme RUBETTI, Mme RETUREAU à M. DARMOIS, Mme VANNIER à Mme ROSA

2 – 2022 Acquisition d'une parcelle – Voirie du lotissement Ferme des places Tranche 3 - Autorisation

Les consorts LOIRAT sont propriétaires de la parcelle cadastrée AV n°28 située en bordure du chemin du milieu et limitrophe avec les travaux de viabilisation de la tranche 3 du lotissement de la ferme des Places.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la voirie du lotissement, l'acquisition d'une bande de terrain de 89 m2 issue de la parcelle AV n°28 est nécessaire afin de procéder à la régularisation foncière auprès des consorts LOIRAT.

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites (PA20050)

Considérant que la ville est propriétaire de la parcelle cadastrée section AV n°27 et a engagé sur celle-ci des travaux de viabilisation correspondant à la tranche 3 du lotissement de la Ferme des places,

Considérant la nécessité de faire l'acquisition d'une bande terrain sur la parcelle voisine, cadastrée AV n°184 pour une contenance de 89 m2 appartenant aux Consorts LOIRAT afin de permettre la réalisation des travaux de la voirie interne du lotissement,

Considérant que le coût de l'acquisition serait de 10€ par mètre carré pour un total de 890 €

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **DE PROCEDER** à l'acquisition de la cadastrée section AV n°184 pour une contenance de 89m2.
- **DE FIXER** à 10 euros le prix du m2 pour un total estimé de 890€.
- **DE DESIGNER** Maître LAMIDIEU pour accomplir l'ensemble des formalités concernant cette acquisition.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette opération.

Fait à PONT-AUDEMER, le 26 janvier 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux

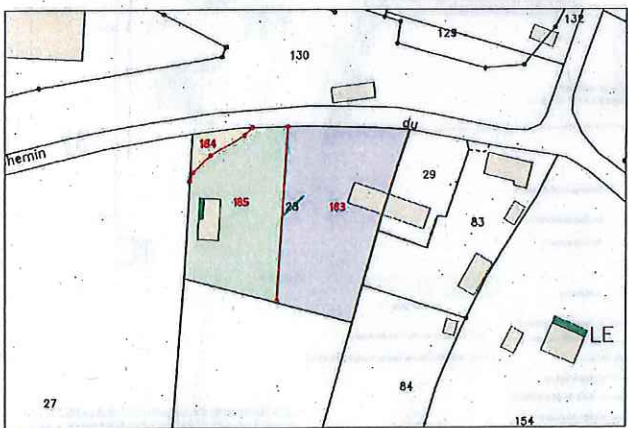

Michel LEROUX
Président de la Communauté
de Communes



PLAN DE SITUATION
Echelle: 1/25000



PLAN D'ENSEMBLE
Echelle: 1/1000
Extrait cadastral



Dossier : PA20050

PLAN DE DIVISION

Département de l'Eure

COMMUNE DE PONT-AUDEMER

Lieudit : " Chemin du Milieu "

Propriété des Consorts LOIRAT et du
Service des Domaines

Cadastrée Section AV n° 28

- LOT A** Terrain à céder à la Ville de PONT-AUDEMER
Parcelle AV n° 28p- 184 89 m² (Superficie réelle mesurée)
- LOT B** Terrain à bâtir à vendre en l'état
Parcelle AV n° 28p- 185 1.081 m² (Superficie réelle mesurée)
- LOT C** Surplus à conserver
Parcelle AV n° 28p- 183 14 a 45 ca (Cotenance cadastrale)

Dressé le : 28 Mai 2020
Borné le : 14 Août 2020
Mis à jour le : 25 Septembre 2020



Dossier : PA20050

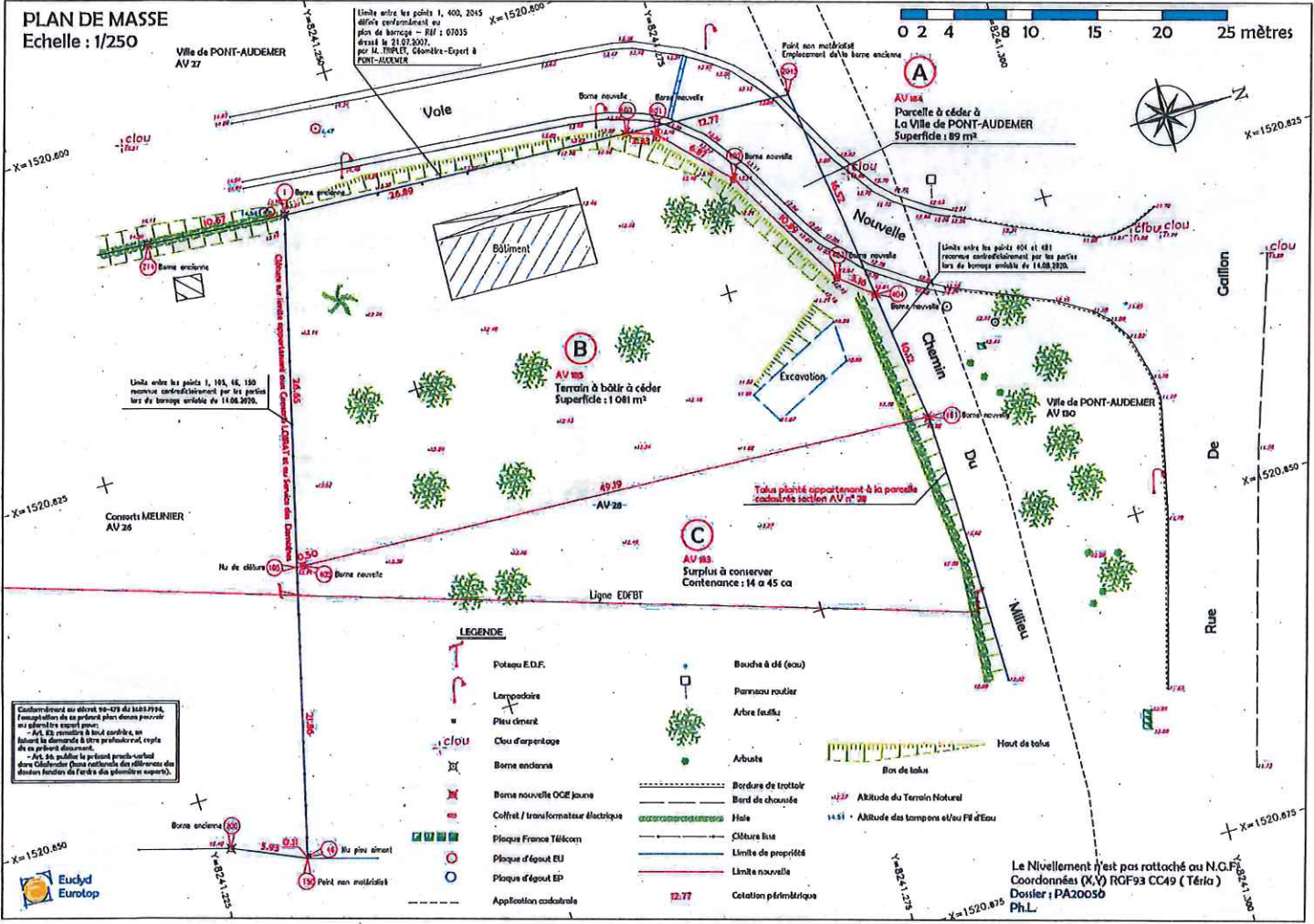
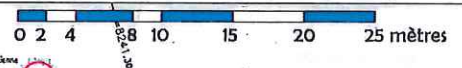


Vves DELAVIGNE - Richard DODELIN
Sylvain HENNOCQUE - Dominique PFAFF
Joël QUENOUILLE et Associés
www.euclid-eurotop.fr

2 Boulevard Pasteur
27500 PONT-AUDEMER
Tél : 02 32 41 12 33
pontaudemer@euclid-eurotop.fr

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20220126-2-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

PLAN DE MASSE
Echelle : 1/250



LEGENDE

- | | | | |
|--|-------------------------------------|--|-----------------------|
| | Poteau E.D.F. | | Bouches à dé (eau) |
| | Lampadaire | | Panneau routier |
| | Fleur d'ornement | | Arbre feuillu |
| | Clou d'arpentage | | Arbuste |
| | Borne ancienne | | Bordure de trottoir |
| | Borne nouvelle OGE jaune | | Bord de chaussée |
| | Coffret / transformateur électrique | | Fosse |
| | Plaque France Télécom | | Clôture bois |
| | Plaque d'épout EU | | Limite de propriété |
| | Plaque d'épout EP | | Limite nouvelle |
| | Application cadastrale | | Cotation périmétrique |

Conformément au décret n°271 du 24.03.1994, l'implantation des équipements situés dans une parcelle ou plusieurs parcelles pour un Jack, Kit, raccord à bloc, coffret, ou autre la demande à être pré-étudiée, écrite et en planché documenté.
- Art. 545 p.1001 le présent procès-verbal devra être établi dans l'attente des vérifications des données fournies par l'Etat (des planches annexes).

Le Nivellement n'est pas rattaché au N.G.P.
Coordonnées (X,Y) RGF93 CC49 (Téris)
Dossier : PA20036
Ph.L.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20220126-2-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022